



VILLE DE LEVALLOIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Caisse des Écoles

DÉLIBÉRATION N° 16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SÉANCE DU 26 JUIN 2023 ■■■■■■■■■■

OBJET : Convention avec le Levallois Sporting Club Sauvetage pour des cours de sauvetage aux enfants des centre de loisirs - Année 2022/2023. Autorisation de signature

Nombre de Membres composant le Conseil d'Administration	13
Nombre de Membres présents à la séance	9

Le Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles de Levallois-Perret, dûment convoqué le six juin, s'est réuni le vingt-six juin deux mille vingt-trois sous la présidence de Madame Laurence BOURDET-MATHIS, Adjointe au Maire, Vice-Présidente de la Caisse des Écoles.

Étaient présents :

Madame Marie COMBELLE, Madame Mélissa VARCHOSAZ, Madame Karine VILLY, représentant le Conseil Municipal

Madame Mélanie ROLLAND, Madame Julie EBMEYER, Madame Nathalie CUNEAZ, Monsieur Frédéric DUPONT, administrateurs

Monsieur Ludovic BORDES, Directeur d'école primaire, représentant Madame Jeanne BARRAU, Inspectrice de l'Éducation Nationale.

Lesquels formant la majorité des membres pouvant délibérer valablement, conformément au chapitre 3 des statuts.

Étaient Représentés : Madame Martine ROUCHON par Madame Mélissa VARCHOSAZ
Madame Valérie FOURNIER par Madame Marie COMBELLE

Accusé de réception en préfecture
092-269200770-20230626-16-DE
Date de télétransmission : 28/06/2023
Date de réception préfecture : 28/06/2023

**COURS DE SAUVETAGE POUR LES ENFANTS DES CENTRES DE LOISIRS
APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION
"LEVALLOIS SPORTING CLUB SAUVETAGE"**

Le Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles, réuni en séance le 26 juin 2023,

CONSIDÉRANT que, dans le souci de renforcer l'apprentissage de la natation et la découverte des gestes de sauvetage aquatique pour les enfants des centres de loisirs.

CONSIDÉRANT que la section "sauvetage" de l'Association "Levallois Sporting Club", qui est habilitée par le Ministère de l'Intérieur et la Fédération Française de Sauvetage et Secourisme, possède en son sein des éducateurs qualifiés pour dispenser cet enseignement,

VU la convention proposée par l'Association "Levallois Sporting Club Sauvetage", dont le siège social sis 24 rue Louise Michel à Levallois, pour l'organisation de ces séances au cours de l'année scolaire 2022/2023,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : D'approuver la convention avec l'Association "Levallois Sporting Club Sauvetage" pour l'organisation, au cours de l'année scolaire 2022/2023, des cours de sauvetage aquatique sous la forme de stage pour les enfants des centres de Loisirs.

ARTICLE 2 : D'autoriser Madame Laurence BOURDET -MATHIS, Vice-Présidente de la Caisse des Ecoles, à signer ladite convention.

ARTICLE 3 : D'imputer le montant total de la dépense sur le budget de la Caisse des Ecoles.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Et ont signé, au registre, les membres présents.

Pour extrait conforme,

Laurence BOURDET-MATHIS

Adjointe au Maire
délégué à la Vie scolaire,
Vice-Présidente de la Caisse des Ecoles